

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE

26/07/2024

N° E24000062 /13

Le Président du tribunal administratif

Décision de désignation commissaire du 26/07/2024

Vu enregistrée le 12/07/2024, la lettre par laquelle Monsieur le préfet de la des Alpes de Haute-Provence demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet la mise à niveau des fonds en aval du seuil de Salignac et création d'un piège à graviers.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Marie-Aline Lambert est désignée en qualité de commissaire enquêtrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Michel Ingrand est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée au préfet de la des Alpes de Haute-Provence, à Madame Marie-Aline Lambert et à Monsieur Michel Ingrand.

Fait à Marseille, le 26/07/2024

La magistrate en charge des enquêtes publiques,



Muriel Josset